

A travers les revues

La réforme de l'office divin.

La réforme de l'Office divin continue à susciter des études et des propositions diverses. L'article le plus intéressant qui ait été consacré à cette question depuis un an est celui que Dom Salmon, Abbé de Saint-Jérôme *in Urbe*, a publié dans *L'Ami du Clergé*. Voici comment Dom Salmon résume sa pensée :

Il me semble que l'on pourrait supprimer toutes les prières avant et après l'Office, ainsi que les *Pater* et *Credo* en silence¹, éliminer les éléments qui n'ont vraiment de sens que dans la célébration chorale et qui alourdissent et compliquent la récitation privée sans profit réel, tels que les versets, les bénédictions, la division des lectures en plusieurs leçons et la finale de prime, et simplifier certaines parties dans le même sens, comme l'invitatoire. Pour alléger l'Office et en même temps redonner au cycle des mystères de l'année liturgique toute sa valeur, je crois qu'une réduction et un groupement des fêtes du calendrier de l'Église universelle s'imposent; mais surtout qu'une simplification du degré des fêtes gardées, dont un bon nombre serait réduit à l'état de *memoria*, permettrait, sans heurter les coutumes légitimes et sans dérouter la dévotion des fidèles, de rendre au développement de la célébration des mystères rédempteurs tout son sens et toute son efficacité. Je serais opposé, par contre, à la suppression d'éléments constitutifs de l'Office, antiennes, répons, hymnes ou capitules : je ne vois pas le profit d'une pareille révolution, qui enlèverait tant de poésie, tant d'élan à la prière, et qui creuserait un tel fossé avec ce qui a alimenté la dévotion de si longs siècles dans l'Église².

Mais peut-être, ajoute Dom Salmon, de tels allègements ne suffiraient-ils pas aux nécessités actuelles du ministère pastoral. L'histoire nous proposerait alors une autre voie : réviser l'obligation de la récitation solitaire du bréviaire.

Il ne faut pas oublier que les petites Heures sont d'origine monastique et ne se sont imposées que très lentement, non sans réticences, au clergé séculier; et que, de plus, ce complément de

1. Ne conviendrait-il pas de faire une exception pour le *Pater* et le *Credo* au début et à la fin de la journée? Le P. Jungmann a montré naguère qu'ils continuent un usage antique : en apprenant aux catéchumènes l'Oraison dominicale et le Symbole, on leur prescrivait de les réciter désormais matin et soir (cf. J.-A. JUNGSMANN, *Gewordene Liturgie*, Innsbruck, 1941, pp. 169-172).

2. P. SALMON, O. S. B., *Projets de réforme du Bréviaire romain*, dans *L'Ami du Clergé*, 60 (1950), pp. 705-713. La citation est à la p. 712.

l'Office a été adopté à une époque où la célébration des Heures était encore attachée au service d'une église, près de laquelle vivait une communauté de clercs qui n'avaient d'autre obligation que celle d'assurer la prière canoniale, c'est-à-dire qui n'étaient astreints à toutes les Heures qu'en tant qu'ils devaient et pouvaient aller au chœur. Il n'était alors pas question du devoir de les réciter en privé : seul était obligatoire l'Office d'une église. Lors donc qu'aujourd'hui le clergé séculier, vivant habituellement seul et récitant seul son bréviaire, absorbé par son ministère et ses obligations pastorales, ne peut pratiquement plus réciter les petites Heures aux moments liturgiques et doit le plus souvent les grouper, soit au début, soit à la fin du jour, on se demande quels peuvent être le sens et le fruit de cette pratique, et s'il ne serait pas mieux de la rendre facultative ou de simple dévotion³.

L'Abbé de Saint-Jérôme rejoint ainsi les liturgistes allemands Klauser et Balthasar Fischer, qui ont proposé de restreindre l'obligation *sub gravi* à matines, vêpres et laudes⁴ :

En distribuant les vêpres, les matines et les laudes à peu près comme le suggère M. Klauser, et en faisant cesser l'obligation, passé le moment utile, on obligerait le clergé à diviser son Office et, par conséquent, à en alléger le poids, au moins en deux fois, le matin et le soir, retrouvant ainsi l'ancienne pratique de l'Église primitive et le sens liturgique de la consécration par la prière de ces moments importants de la journée. L'Autorité suprême déciderait s'il convient de conserver prime et complies ou de les laisser, comme les trois autres petites Heures, aux chapitres ou aux communautés célébrant l'Office en commun et à la dévotion de chacun. Il y aurait là, en tout cas, un allègement notable qui, joint à ceux que j'ai déjà signalés, permettrait d'insister davantage, dans la formation du clergé, sur la valeur spirituelle de son Office⁵...

Toutes ces suggestions nous paraissent répondre aux besoins liturgiques actuels dans la plus grande fidélité à la Tradition : elles permettraient à la fois de rendre à l'Office divin sa valeur et son efficacité spirituelle dans des vies sacerdotales surchargées, et d'associer plus facilement les laïcs aux prêtres dans l'unique prière de l'Église.

Les psaumes.

Les psaumes sont souvent la partie de l'Office divin la plus étrangère à notre vie intérieure et la moins utile à notre sanctification. L'excellente revue américaine *Orate Fratres* vient de

3. *Art. cité*, p. 713.

4. Cf. *La Maison-Dieu*, 21 (1950, I), pp. 118 et 127.

5. SALMON, *ibid.*

montrer, en quelques articles lumineux, comment ces chants de l'Ancien Testament sont le moyen essentiel dont Dieu veut se servir pour nous former à la prière. Ces articles sont dus au cistercien Thomas Merton, l'auteur spirituel peut-être le plus lu actuellement aux États-Unis, qui fait entendre à des multitudes d'âmes l'appel évangélique à la vie contemplative⁶.

Dom Merton commence par dénoncer le préjugé moderne selon lequel la prière intérieure en esprit et en vérité serait incompatible avec toute prière vocale :

Quand elle dit que les prières vocales de l'Église peuvent nous conduire à la plus haute contemplation, sainte Thérèse d'Avila a derrière elle des siècles de Tradition⁷.

Mais peut-on appliquer cela aux psaumes, souvent chargés de sentiments si peu chrétiens, ou liés à des situations historiques sans rapport avec la nôtre ?

... tant de psaumes paraissent si peu contemplatifs ! En quoi, me demanderez-vous, Og, roi de Basan, et Sehon, roi des Amorrhéens, contribuent-ils à nos chances d'atteindre les épousailles mystiques avec le Verbe⁸ ?

La valeur des psaumes vient de ce qu'ils sont une prière inspirée, la prière que l'Esprit inspire à l'Église. Seule l'Église est maîtresse de contemplation, parce que le Saint-Esprit est son guide, sa vie et la source de sa prière.

Si jamais nous devons devenir des contemplatifs, c'est par l'Église et par personne d'autre que nous devons être formés à cette vie contemplative. La vie mystique est entre les mains de l'Église. Sa liturgie est la véritable école de notre contemplation... (Car dans la liturgie le Saint-Esprit) ne nous donne pas seulement des mots à lire et à chanter, c'est aussi lui qui les chante dans nos cœurs. Et lorsque, ce qui est inévitable, nous comprenons ou nous goûtons mal ce que la prière veut dire, l'Esprit de Dieu « aide notre faiblesse »...

Non seulement toute notre contemplation est une œuvre du Saint-Esprit en nous, mais aussi le Saint-Esprit nous apprend la contemplation dans les Écritures que lui-même a inspirées, parce que la parole révélée de Dieu est l'une des plus importantes parmi « les choses qui nous sont données par Dieu » (I Cor., II, 12). C'est le Saint-Esprit qui nous conduit à la contemplation en nous ouvrant les profondeurs de sens cachées dans les psaumes⁹.

Les psaumes nous habituent au dépouillement intérieur et

6. Th. MERTON, *The Psalms and Contemplation*, dans *Orate Fratres*, 24 (1950), pp. 341-347, 385-391, 433-440.

7. *Art. cité*, p. 343.

8. *Ibid.*

9. *Art. cité*, p. 344.

nous apprennent des états d'âme inspirés par Dieu, qui appartiennent à Dieu.

Le cœur de la prière contemplative est un oubli de soi qui assimile l'âme à Dieu et la rend capable de recevoir ces touches de la grâce par lesquelles elle expérimente Dieu... dans le contact immédiat de l'amour obscur. Le secret de la contemplation est le don de nous-même à Dieu. C'est aussi le secret du psautier. Dieu se donnera à nous par le psautier si nous nous donnons à lui sans réserve dans notre récitation des psaumes...

Les mots d'un poème expriment des états d'âme. Les états d'âme exprimés dans les psaumes sont intensément humains, ils sont pleins des sentiments, des tristesses et des joies qui nous affectent et nous submergent tous. Mais en même temps, les états d'âme de l'écrivain inspiré ont une référence au delà d'eux-mêmes et de nous. Ils sont, en une certaine manière mystérieuse, l'expression d'états d'âme qui appartiennent à Dieu ¹⁰.

Dans la psalmodie nous offrons notre âme à Dieu avec des mots qui nous sont donnés par Dieu. Saint Augustin le disait déjà : « *Ut bene ab hominibus laudetur Deus, laudavit seipse Deus.* » Les paroles inspirées par l'Esprit-Saint sont aussi inspirées sur nos lèvres. L'Esprit les dit en nous et nous transforme par elles, nous fait ressembler et participer au Christ, en qui les psaumes et tout l'Ancien Testament trouvent leur accomplissement.

Nous apportons nos peines, nos problèmes, nos difficultés et nous les immergeons dans les psaumes. Nous apportons nos luttes personnelles et nos conflits intérieurs et nous les offrons à Dieu le Père non dans nos propres paroles, mais dans celles des psaumes. Nous nous identifions avec Celui qui souffre, qui combat, qui peine — et qui triomphe — dans le psautier...

Quand nous apportons nos tristesses au psautier, nous trouvons tous nos problèmes spirituels reflétés dans les mots inspirés du Psalmiste. Mais nous ne trouvons pas nécessairement ces problèmes analysés et résolus. Parmi les psaumes, peu nous offrent des principes abstraits capables de servir de palliatif immédiat et obvie à la souffrance intérieure. Au contraire, ce que nous trouvons généralement est une souffrance aussi concrète que la nôtre, et plus profonde, et nous rencontrons cette souffrance à ses moments les plus intenses et les plus aigus ¹¹.

La prière des psaumes est celle du Christ tout entier, Chef et membres, et elle transforme les sentiments des membres en ceux de leur Chef.

P.-M. Gy.

10. *Art. cit.*, p. 345.

11. *Art. cité*, p. 387.